

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 468

présenté par
Mme Lemoine

à l'amendement n° 238 de la commission des finances

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.